

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2023-040

PUBLIÉ LE 2 FÉVRIER 2023

# Sommaire

## **Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret / SG-PJ2I**

45-2023-01-16-00008 - Microsoft Word - AP-23-002\_Dlgations de signature  
carte achat modele DEPFI-1.docx (3 pages)

Page 3

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

45-2023-01-16-00008

Microsoft Word - AP-23-002\_Dlgations de  
signature carte achat modele DEPFI-1.docx

## Cabinet de la préfète déléguée

### ARRETE 16 JANVIER 2023 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE CARTE ACHAT ET CHORUS DT

LA PREFETE DELEGUEE POUR LA DEFENSE ET LA SECURITE AUPRES DE LA ZONE DE DEFENSE ET  
DE SECURITE OUEST, ORDONNATEUR PRINCIPAL,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et  
comptable publique ;

VU l'arrêté portant organisation de la préfecture de la zone de défense et de sécurité Ouest n°  
22-24 du 4 novembre 2022 ;

VU le décret du 5 février 2020 nommant Madame Cécile GUYADER, préfète déléguée pour la  
défense et la sécurité auprès de la préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense  
et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté de délégation de signature de Madame Cécile GUYADER du 12 janvier 2023

#### ARRETE

ARTICLE 1ER : Délégation de signature est accordée aux personnes figurant dans le tableau en  
annexe 1 du présent arrêté, afin d'utiliser dans le cadre de leurs attributions, compétences et dans  
la limite fixée, une carte d'achat nominative.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est accordée aux personnes figurant dans le tableau en  
annexe 2 du présent arrêté, aux fins de signer les pièces comptables concernant les déplacements  
temporaires et valider dans l'application Chorus DT en qualité de service gestionnaire ou  
gestionnaire valideur, les ordres de mission, les états de frais et les commandes sur le marché  
voyagiste dans le périmètre « à préciser ».

ARTICLE 3 : Le présent arrêté prend effet à compter du lendemain de sa date de publication.

ARTICLE 4 : Le délégant et les délégataires sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de  
l'exécution du présent arrêté qui sera publié au RAA.

La préfète déléguée pour la défense et la sécurité Ouest  
signé  
Cécile GUYADER

## Annexe 1 :

Porteur de carte d'achat	Service	Programme carte d'achat	Montant TTC maximum par transaction Niveau 1 (dépenses non couvertes par un marché public formalisé)	Montant TTC maximum par transaction Niveau 3 (dépenses couvertes par un marché public ou une convention UGAP)
Monsieur Anthony CRENN	Secrétaire-conducteur de la préfète déléguée pour la défense et la sécurité de la zone Ouest	354	800 €	800€
Madame Graziella LOPEZ	Assistante au cabinet de la préfète déléguée pour la défense et la sécurité de la zone Ouest	354	800 €	800€
Madame Karine MARTINEAU	Personnel de la résidence de la préfète déléguée pour la défense et la sécurité de la zone Ouest	354	400 €	400€

## Annexe 2 :

Nom	Service	Habilitation service gestionnaire	Habilitation gestionnaire valideur
Madame Elodie BASTARD	Assistante à l'EMIZ	OUI	
Inspecteur général Cyrille BERROD	CEMIZ		OUI
Madame Sonia CARPENTIER	Directrice de cabinet		OUI
Madame Sabine EVRARD	Assistante au cabinet de la préfète déléguée pour la défense et la sécurité de la zone Ouest	OUI	
Lieutenant-colonel Yves GEFFROY	CEMIZA		OUI
Madame Graziella LOPEZ	Assistante au cabinet de la préfète déléguée pour la défense et la sécurité de la zone Ouest	OUI	
Lieutenant-colonel Christophe PAYA	Chef BSI adjoint		OUI
Commissaire divisionnaire ROBERT	Chef BSI		OUI
Monsieur Yannick VIERRON	Chef de cabinet		OUI